



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le douze février à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de Convocation : 6 Février 2018

Secrétaire de séance: Christophe AYRIBIÉ

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE, Max BACHARAN, Thierry BACQUIÉ, Claudette BRUYERE, Brigitte BUISSON , Pascale CAUNES , Alain GALINIER, Christelle GUIRAUD, Jean-Paul MARTY, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Jean-Claude SOUAL, Annie STEMER,

Absentes excusées : Mesdames Chantal VILOTTE, Valérie VIMENET.

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Modification du tableau des effectifs
- Proposition de signature de la convention « Conseil et assistance au recrutement Centre de Gestion 11 »
- Aménagement de la semaine scolaire
- Présentation du projet : « Défi Familles Zéro Déchet »
- Informations et questions diverses

Approbation du Compte rendu de la séance du 23 Janvier 2018 : Madame le maire signale que dans le compte rendu diffusé sur le site de la commune le nom de Madame Valérie VIMENET n'apparaît pas dans la liste des conseillers municipaux présents. Elle informe qu'elle était bien présente à la séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2018. Le conseil municipal oui l'exposé de Madame le maire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du 23 Janvier 2018.

Démission de Madame Mélanie IMHOF : Madame le maire informe que Madame Mélanie IMHOF a démissionné du conseil municipal pour des raisons professionnelles. Elle la remercie pour son investissement durant son mandat de conseillère municipale. Monsieur Christophe VEGAS étant le suivant dans l'ordre du tableau, il a été contacté mais a décliné la proposition pour des raisons professionnelles. C'est donc Madame Claudette BRUYERE qui intègre le conseil municipal. Elle lui souhaite la bienvenue.

Délibération n° 6 - 2018 : Modification du tableau des effectifs

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, qui indique que les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, et qu'il appartient au Conseil

Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu l'article 57 de la loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu les décrets du 12 octobre 2016 modifiant certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu la délibération du 23 janvier 2018 adoptant le tableau des effectifs ;

Vu le départ en retraite de l'agent occupant le grade d'attaché en filière administrative ;

Considérant la nécessité de procéder à un prochain recrutement, Madame le maire propose de modifier au 1^{er} Avril 2018 le tableau des effectifs en créant les postes de rédacteur et d'adjoint administratif principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ l'exposé de Madame le Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les propositions de Madame le Maire ;
- **DECIDE** la modification du tableau des effectifs ;
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs ;

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Grades	Effectif	Durée
Attaché	1	Temps complet
Rédacteur	1	Temps complet
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	2	Temps complet
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	Temps complet

FILIERE SOCIALE :

Grades	Effectif	Durée
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	TNC 28 h 45 mn
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	TNC 32 h 15 mn

FILIERE TECHNIQUE :

Grades	Effectif	Durée
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	Temps complet
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	TNC 33 h
Adjoint technique territorial Echelle C1	1 1 1 1	Temps complet TNC 28 h 20 mn TNC 24 h 20 mn TNC 20 h 45 mn

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Délibération n° 7 – 2018 : Mission de conseil et assistance au recrutement CDG11

Madame le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de l'Aude, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2014, a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires, la mission facultative supplémentaire de l'Aide au recrutement.

Elle expose les conditions générales de mise en oeuvre de cette prestation, pour un tarif de 300 €uros TTC.

Madame le Maire propose à l'assemblée de signer la convention proposée par le CDG11 dans le cadre du recrutement d'un rédacteur ou adjoint administratif 1^{ère} ou 2^{ème} classe prévu pour le 1^{er} Avril 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI l'exposé de Madame le Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention « **Mission de Conseil et Assistance au recrutement** » avec le CDG11 pour le recrutement désigné ci-dessus

Délibération n° 8 - 2018 : Aménagement de la semaine scolaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les communes ont la responsabilité de l'organisation de la semaine scolaire. A l'heure actuelle le temps scolaire est réparti sur 4 jours $\frac{1}{2}$ dans notre école.

L'article D521-12 du Code de l'Education offre la possibilité de modifier la répartition du temps scolaire sur 4 journées de 6 heures. Cette modification est une dérogation et devra être argumentée.

La commission scolaire s'est réunie le 17 janvier 2018 et a émis un avis favorable pour le maintien de la semaine à 4jours $\frac{1}{2}$.

Le Conseil d'école s'est réuni le 6 février 2018. Les représentants des parents d'élèves avaient effectué un sondage auprès des familles : 63,54 % des familles sont favorables à un retour à une semaine de 4 jours. Les 17 membres du conseil d'école ont donné leur avis : 12 voix pour 4 jours - 4 voix pour 4 jours $\frac{1}{2}$ et une abstention.

Madame le maire présente les réflexions des différentes études sur les rythmes scolaires. Il en ressort qu'il faut favoriser au maximum les apprentissages le matin de manière régulière sur cinq jours par semaine. De plus, la commune adhère au Syndicat Lauragais Audois pour les Temps d'Activités Périscolaires et les activités extrascolaires. Il y a une interdépendance entre les communes adhérentes et l'organisation d'un accueil avec des rythmes scolaires différents serait impossible à gérer.

Il y aurait peu d'impact financier en cas de changement de rythmes en raison des aides de la CAF et de l'Etat dont bénéficie la commune pour les Temps d'Activités Périscolaires.

Elle porte à la connaissance les nouveaux horaires proposés par le conseil d'école à savoir : 9 heures - 12 heures et 13 heures 45 - 16 heures. Les séances d'Activités Pédagogiques Complémentaires auraient lieu le matin de 8 h15 à 8h50.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se déterminer sur l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée de septembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OÙ l'exposé de Madame le Maire et APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de conserver le rythme de la semaine scolaire actuel de 4jours ¹/₂ et de modifier pour la rentrée de septembre 2018 les horaires de l'école tel qu'ils sont présentés par :

9 voix POUR

1 Voix CONTRE

3 ABSTENTIONS

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE STATION RELAIS PAR FREE MOBILE

Madame le maire rappelle que dans la séance du 23 Janvier 2018, il lui avait été demandé de négocier avec la Sté FREE pour que la station relais de réseau de téléphonie mobile soit installée sur un mat pour que la commune puisse bénéficier du loyer. En effet, si l'antenne était installée sur le château d'eau, celui-ci serait versé à la CCCLA qui a désormais la délégation du service Eau-Assainissement. Madame le maire expose qu'elle a pris contact avec la CCCLA qui va étudier la possibilité de reverser le loyer à la commune.

ABATTAGE DE PLATANES

Madame le maire informe que Monsieur le secrétaire général de la Préfecture ainsi que Madame SANCHÉ de VNF ont été reçus en mairie pour une information sur l'abattage de platanes morts situés au Ségala. Il est aussi prévu une zone de prophylaxie avec un abattage de 28 platanes. Les élus de la commune ont indiqué que cet abattage combiné à l'état de dégradation avancé du port de Ségala allait voir diminuer l'attrait touristique du site. L'état du port a été à plusieurs reprises signalé à VNF, sans réponse de leur part. VNF doit donner suite à nos réclamations.

EXPERIMENTATION MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Madame le maire informe que la CCCLA souhaiterait mettre en œuvre une expérimentation visant à décentraliser le service de la Maison de Services Au Public (MSAP) au plus près des habitants du territoire. Cette dernière consisterait à déployer un ensemble d'applications numériques dans les mairies. Elle nécessiterait un temps de formation restant à définir pour les secrétaires de mairie. La Communauté de communes, pour sa part, mettrait à disposition des communes intéressées le matériel informatique adapté.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place de ce projet.

COMITE DES FETES

Madame le maire informe que les membres du comité des fêtes ont souhaité arrêter leur activité fin 2018. Elle les remercie vivement pour leur implication durant ces années de bénévolat. Elle informe qu'un nouveau Bureau a été créé. Elle souligne que la passation s'est passée de façon harmonieuse. Une réunion de présentation du nouveau comité aura lieu le 15 février à la salle « Millehommes ».

CIMETIERES

Max BACHARAN informe que les emplacements vacants dans les cimetières de Labastide et de Ségala se raréfient. Avant d'envisager l'agrandissement du cimetière, il serait nécessaire de mettre en œuvre une procédure de reprise des concessions abandonnées.

DÉPÔT GRAVATS PARKING CIMETIÈRE

Alain GALINIER signale qu'il y a un dépôt de gravats sur le parking du cimetière. Max BACHARAN informe qu'il a été laissé par la Lyonnaise des eaux suite à des travaux sur la commune. Sera signalé.

VOISINS VIGILANTS

Pascale CAUNES demande comment fonctionne ce dispositif. Madame le Maire informe que ce dispositif sert à informer par SMS ou mails le réseau des personnes inscrites. L'inscription des administrés est gratuite, par contre elle est payante pour la commune. Elle va se renseigner et communiquera les informations.

ANIMATIONS

Brigitte BUISSON informe que :

- les animations sportives pour les séniors ont démarré à la salle des fêtes le lundi de 11 h à 12 h.
- le 24 mars aura lieu une pièce de théâtre présentée par la troupe des RIGOL'ART
- le 25 mars passera dans notre commune le « Parcours du cœur ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La séance est levée à 22 heures 35.